



FR

Cette action est financée par l'Union européenne

ANNEXE

de la décision de la Commission relative à la mesure individuelle en faveur du Tchad à financer sur le 11^e Fonds européen de développement

Document relatif à l'action intitulée « Projet de réhabilitation et l'extension de l'adduction en eau potable de la ville de N'Djamena en faveur d'une croissance inclusive»

1. Intitulé/acte de base/numéro CRIS	Projet de réhabilitation et extension de l'adduction en eau potable de la ville de N'Djamena en faveur d'une croissance inclusive Numéro CRIS: TD/FED/040-011 Financé par le 11 ^e Fonds européen de développement	
2. Zone bénéficiaire de l'action/localisation	Afrique centrale, Tchad L'action couvrira la zone urbaine et périurbaine de la ville de N'Djamena	
3. Document de programmation	Programme indicatif national (PIN) pour la période 2014-2020 concernant l'aide de l'Union européenne (UE) en faveur de la République du Tchad	
4. Secteur de concentration/domaine thématique	Secteur sécurité alimentaire, nutrition et développement rural	Aide publique au développement: OUI ¹
5. Montants concernés	Coût total estimé: 60 000 000 EUR Montant total de la contribution du FED: 15 000 000 EUR La présente action fait l'objet d'un cofinancement conjoint de la part de: - RVO.nl (Pays-Bas) pour un montant de 30 000 000 EUR; - AFD (France) pour un montant de 15 000 000 EUR;	
6. Modalité(s) d'aide et modalité(s) de mise en œuvre	Modalité de projet Gestion indirecte avec l'agence française de développement (AFD)	

¹ L'aide publique au développement « doit avoir pour but essentiel de favoriser le développement économique et l'amélioration du niveau de vie des pays en développement ».

7. a) Code(s) CAD	14030 – Distribution d'eau potable de base et assainissement de base			
b) Principal canal de distribution	Public sector institution – 10000			
8. Marqueurs (issus du formulaire CRIS CAD)	Objectif stratégique général	Non ciblé	Objectif important	Objectif principal
	Développement de la participation/bonne gouvernance	<input type="checkbox"/>	x	<input type="checkbox"/>
	Aide à l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	x
	Égalité entre hommes et femmes (y compris le rôle des femmes dans le développement)	<input type="checkbox"/>	x	<input type="checkbox"/>
	Développement du commerce	<input type="checkbox"/>	x	<input type="checkbox"/>
	Santé génésique, de la mère, du nouveau-né et de l'enfant	<input type="checkbox"/>	x	<input type="checkbox"/>
	Marqueurs de Rio	Non ciblé	Objectif important	Objectif principal
	Diversité biologique	x	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Lutte contre la désertification	x	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Atténuation du changement climatique	x	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Adaptation au changement climatique	<input type="checkbox"/>	x	<input type="checkbox"/>
	9. Programmes phares thématiques «Biens publics mondiaux et défis qui les accompagnent»	<p>La présente action contribue aux programmes phares thématiques "Biens Publics Mondiaux et défis qui les accompagnent" suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Environnement et changement climatique ▪ Développement humain, social et économique ▪ Sécurité alimentaire et agriculture et pêches durables. 		
10. Objectifs de développement durable (ODD)	<p>ODD 6 (Objectif principal) - Contribuer à l'atteinte à hauteur de 80%, à l'accès à l'eau potable de façon équitable et abordable pour tous à l'horizon 2030.</p> <p>ODD 5 – Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles.</p> <p>ODD 3 – Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge.</p>			

RESUME

L'accès à l'eau potable est une priorité du gouvernement tchadien. Dans la capitale N'Djamena, le système actuel d'adduction en eau potable ne dessert que 30% de la population, estimée à 1 270 000 habitants en 2015 et qui passera à plus de 2 500 000 habitants en 2030. La présente action de réhabilitation et d'extension de l'adduction en eau potable de la ville de N'Djamena a pour objectif global d'améliorer l'accès à l'eau potable de la ville dans sa zone urbaine et péri-urbaine, en accord direct avec les objectifs 3, 5, et 6 des ODD.

Cette action s'inscrit dans le 1^{er} secteur de concentration du PIN 11^e FED. En particulier, l'objectif spécifique 3, résultat 2 indique que la population tchadienne a un accès durable et équitable à l'eau potable. Sur le plan national, l'accès à l'eau potable est une priorité pour faire du Tchad un pays émergent à l'horizon 2030. Transversalement, les besoins en eau figurent comme l'une des priorités d'adaptation au changement climatique tandis que la politique nationale genre (PNG) promeut l'accès à l'eau potable comme un axe stratégique pour atteindre l'égalité homme-femme.

Cette action représente une balance équilibrée entre les besoins en eau potable actuels et futurs de N'Djamena et les ressources techniques et financières disponibles à court et moyen terme pour l'accroissement de l'accès à l'eau potable et l'amélioration du service de gestion de l'eau. Ce service est actuellement assuré par la Société Tchadienne des Eaux (STE), exploitant principal du système d'eau potable à N'Djamena. L'action proposera la mise en place des nouvelles structures pour la gestion de l'eau dans les quartiers péri-urbains. La mise en œuvre est prévue pour démarrer dès janvier 2019 avec un coût global estimé à 60 000 000 EUR pour une durée opérationnelle de 60 mois. La contribution prévue des Pays-Bas représente 50% du coût global, soit 30 000 000 EUR. L'UE et l'AFD boucleront le financement par apport de 15 000 000 EUR respectivement. L'UE prévoit une gestion indirecte avec la signature d'une convention de délégation de fonds avec l'AFD.

1 CONTEXTE

1.1 Contexte sectoriel/national/régional/Domaine thématique

Le Tchad couvre une superficie de 1 284 000 km². Sa population, peu nombreuse (environ 13 millions) est composée de 49,3% d'hommes et de 50,7% de femmes.

Le Tchad est classé au 186^e rang mondial sur 188 en matière de développement humain (rapport du programme des Nations unies pour le développement sur le développement humain (PNUD) 2016). Le pays est devenu pétrolier en 2003 mais les retombées du pétrole sur le développement et le bien-être des populations se font attendre. Cet état de fait s'est accentué ces dernières années par la récession que traverse le pays, due en grande partie à la chute du cours de pétrole et à l'instabilité de la sous-région.

La «Vision 2030, le Tchad que nous voulons» est le document stratégique du gouvernement qui couvre tous les secteurs de développement et poursuit l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD).

La communauté scientifique internationale recense le Tchad comme le deuxième pays le plus vulnérable au monde du point de vue du changement climatique². Le Tchad a validé en 2017 le document de la stratégie nationale de lutte contre les changements climatiques (SNLCC). L'accès à l'eau potable est identifié comme le premier des priorités pour faire du Tchad un pays émergent. Les besoins en eau figurent de façon transversale dans l'ensemble des priorités d'adaptation aux changements climatiques³ et le pays dispose de réels potentiel en

² Notre Dame Global Adaptation Initiative, 2017

³ Contribution déterminée au niveau national (CDN pour l'Accord de Paris)

eau avec une réserve souterraine estimée à plus de 540 milliards de m³. Le plan national de développement (PND, 2017-2021), qui est le premier document de planification opérationnel de la vision 2030 intègre le renforcement de l'accès à l'eau potable comme une priorité en réponse aux défis posés par les changements climatiques.

L'égalité du genre est prise en compte dans les différents documents stratégiques de développement ainsi que dans la politique nationale genre. La disparité entre hommes-femmes dans l'accès aux services sociaux de bases ainsi que dans la sphère de prise des décisions est conséquente. L'insuffisance de l'accès à l'eau potable occasionne une surcharge de travail des femmes et des jeunes, principales responsables des tâches ménagères au Tchad⁴. Les avancées dans l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) ont été très timides au Tchad à l'exception de l'accès à l'eau potable. Le taux d'accès de la population à l'eau potable est passé de 20,7 % à près de 42 % entre 2000 et 2011. Ce taux devrait atteindre plus de 60 % à l'horizon fin 2018. La contribution du 10^e FED, à travers les projets "Accès à l'Eau Potable et à l'Assainissement (PAEPA)" et "Initiative OMD : Eau potable et assainissement", représente plus de la moitié de cet accroissement et impactera directement environ 2 millions de personnes supplémentaires.

Il existe par contre une disparité régionale entre les zones rurales et urbaines dans l'accès à l'eau potable. La différence mesurée en 2011 entre le taux d'accès à l'eau potable des populations urbaines (32,7%) et celui des populations rurales (47,9%) mettent en exergue un problème à résoudre, qui est celui de l'accès à une eau saine et en quantité suffisante dans les centres urbains. Le présent projet couvre l'extension et la réhabilitation du système d'adduction en eau potable de la zone urbaine et périurbaine de la ville de N'Djamena, capitale du Tchad.

1.1.1 Évaluation de la politique publique et cadre stratégique de l'UE

Les récents documents pays, la «Vision 2030, le Tchad que nous voulons» et le «PND, 2017-2021» couvrent tous les secteurs de développement et visent un objectif commun: l'émergence du Tchad à l'horizon 2030. Le résultat 4 du PND 2017-2021 considère prioritaire l'amélioration de l'accès des populations à une eau potable pour faire du Tchad un pays émergent à l'horizon 2030. En outre, le gouvernement tchadien a élaboré le plan d'investissement régional eau et assainissement (PIR, 2015-2030), le schéma directeur de l'eau et de l'assainissement du Tchad (SDEA, 2003-2020) et le schéma directeur d'alimentation en eau potable de la ville de N'Djamena (SDAEP, 2013), en vue de disposer d'un cadre pour le développement du secteur eau potable et assainissement dans une vision à moyen et long terme.

Le SDAEP présente une approche intégrée et prend en compte le document de cadrage pour la planification urbaine de N'Djamena du ministère de l'aménagement du territoire, du développement de l'habitat et de l'urbanisme. Dans un contexte de rapide croissance de la ville et pour assurer les besoins de production des prochaines années, le SDEAP propose la réalisation de trois points de production d'eau en zone péri-urbaine (champs captant) au-delà de la ceinture verte⁵, limite physique actuelle aux espaces ouverts à l'urbanisation de la ville.

L'égalité du genre et l'adaptation au changement climatique font partie intégrante de la stratégie du gouvernement tchadien. Le quatrième axe stratégique de la vision 2030 prévoit la mise en œuvre d'une politique de l'égalité filles/garçons et l'adoption d'un texte relatif au à

⁴ Rapport analyse genre de la coopération européenne au Tchad, 2016

⁵ La ceinture verte est un projet du Ministère de l'Environnement qui a pour objectif de lutter contre l'avancée du désert grâce à un reboisement d'une bande en demi-cercle de 200m de large et de 40km de long.

l'atteinte d'un quota de 30% en 2030 pour la promotion des femmes à l'exercice de la citoyenneté et à la prise de décision. Bien que la question du genre soit prise en compte dans la politique du gouvernement du Tchad, la question est traitée de façon expéditive dans tous les ministères.

L'UE est engagée aux côtés du gouvernement du Tchad dans la mise en œuvre de sa politique de lutte contre la pauvreté. L'appui de l'UE dans le secteur eau potable et assainissement aura permis d'améliorer les conditions de vie de 3.500.000 personnes, soit environ un quart de la population tchadienne. L'appui de l'UE concerne également le renforcement des politiques et stratégies pour guider le développement du Tchad dans ce secteur.

En outre, l'UE a pris des engagements importants en faveur de l'égalité de genre notamment "EU Gender Action Plan II" (GAP), 2016-2020. Parmi ses trois priorités thématiques, celle qui se réfère aux droits économiques, sociaux et culturels – émancipation économique et sociale est pertinente pour la présente action. En particulier, l'objectif 14: accès à un travail décent pour les femmes de tous âges et l'objectif 16: égalité d'accès et de contrôle en ce qui concerne l'eau potable, l'énergie et les infrastructures de transports et participation équitable des filles et des femmes à leur gestion. Les services de la Commission européenne et le Service européen pour les actions extérieures (SEAE) promeuvent des actions pour l'accès des filles et des femmes à une eau potable et aux contrôles des ressources en eau potable par celles-ci⁶.

Le PIN du 11^e FED pour le Tchad alloue deux tiers de ses ressources financières à la lutte contre la malnutrition, élément important de la résilience des populations. La présente intervention vise l'augmentation de l'accès à l'eau potable de la capitale du Tchad, N'Djamena et l'accompagnement du ministère de l'eau et de l'assainissement (MEA) dans la réforme de la STE visant une optimisation de la gestion du service public de l'eau au Tchad.

1.1.2 Analyse des parties prenantes

Institution	Rôles et Responsabilités
Netherlands Enterprise Agency (RVO.nl)	- Bailleur de fonds et responsable à 100% du recrutement et financement du bureau en charge des études.
Union européenne (UE)	- Bailleur de fonds
Agence française de développement (AFD)	- Bailleur de fonds et aussi gestionnaire des fonds de l'UE.
Ministère de l'économie, de la planification du développement (MEPD), Ordonnateur National du FED	- Maître d'ouvrage, signataire de la Convention de financement (CF) au nom du gouvernement tchadien avec l'UE. - Gestion des relations avec les bailleurs et le ministère technique
Ministère de l'eau et de l'assainissement (MEA)	- Ministère technique, maître d'œuvre, responsable de la coordination opérationnelle et membre du comité de pilotage.
Société tchadienne des eaux (STE)	- Exploitant principal et facilitateur de l'accès à l'information.

⁶ L'égalité entre les femmes et les hommes et l'autonomisation des femmes: afin de transformer la vie des jeunes filles et des femmes dans le contexte des relations extérieures de l'Union européenne en 2016-2020 (GAPII).

Comité de pilotage (bailleurs, MEA, STE, MEPD, ministère de la santé, ministère de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, mairie de N'Djamena, ministère de la Femme, ministère de l'environnement, associations de défense des consommateurs...)	<ul style="list-style-type: none"> - Supervision et approbation de l'orientation générale du projet. - Choix de la variante préférée de mise en œuvre du projet durant les études - Garantie de l'accomplissement des questions transversales (genre, environnement, changement climatique...)
---	---

1.1.3 Domaines d'appui prioritaires/analyse des problèmes

L'accès de la population de N'Djamena à une eau potable est fondamental pour le respect des droits humains conformément à l'article 25 des droits de l'Homme.

L'insuffisance de l'accès à l'eau potable à un impact direct sur la surcharge de travail des femmes, surtout des filles, principales chargées de la corvée de l'eau. La structuration traditionnelle de la société tchadienne est hiérarchique et n'accorde pas une place importante aux femmes et aux jeunes dans la prise de décision⁷. Le ministère de la Femme, de la famille et de la solidarité nationale, principal promoteur du genre ne jouit pas des moyens adéquats pour lui permettre de remplir convenablement ses fonctions pour l'égalité femmes-hommes. Il faut noter que le budget dudit ministère n'a jamais atteint 2% du budget global de l'État.

Le système actuel d'adduction d'eau potable ne couvre que le tiers des quartiers de la capitale. Les enquêtes menées durant l'actualisation du SDAEP en 2013 montrent que dans la zone desservie par la STE, environ 57 % des ménages s'approvisionnent à partir de points d'eau traditionnels (puits, forages). Environ 33 % des ménages sont raccordés au réseau de la STE dont 74% facturés au forfait pour un recouvrement de 49%. Les résultats d'exploitation actuel de la STE, exploitant principal du système placée sous tutelle du MEA sont très déficitaires. La capacité de production actuelle du système est de 40 000m³/jour tandis que la demande était estimée à 58 000m³/jour en 2010 et passerait à 160 000m³/jour à l'horizon 2030.

1.2 Autres domaines d'évaluation

S.O.

2 RISQUES ET HYPOTHESES

Risques	Niveau (E/M/F) ⁸	Mesures d'atténuation
Risque politique liée à la faiblesse généralisée du secteur public notamment du secteur Eau.	E	Organiser des rencontres régulières d'échanges sur la problématique avec le MEA et la STE. Appuyer la réforme de la STE y compris sa restructuration interne;
Décision de financement prise avant l'achèvement des études de conception complète du projet.	M	Vérifier l'achèvement de la conception du projet avant la signature de la CF et signer les accords-cadres avec les co-donateurs. Actualisation du cadre logique (valeurs de références et cibles) avant la mise en œuvre.

⁷ Rapport analyse genre de la coopération européenne au Tchad, 2016

⁸ Niveau de risques E:élevé; M:moyen; F: faible

Pérennité des ressources en eaux souterraines utilisées pour l'alimentation du réseau.	F	Démontrer la durabilité des ressources en eau souterraine lors des études (EIES ⁹).
Abondance des forages privés et contamination de la ressource en eau souterraine.	E	Mettre en œuvre une liste d'interventions telle que les séances IEC ¹⁰ ; proposer au gouvernement des interventions pour atténuer les risques de contamination liés à l'utilisation des forages privés ou d'autres sources d'eau.
Capacité et volonté des populations et de l'administration à payer l'eau.	M	Elaborer une grille tarifaire progressive de l'eau basée sur des études socio-économiques; subventionner les branchements privés pour réduire l'utilisation d'eau provenant des forages privés.
Opérationnalisation de la réforme de la STE/prise en charge efficace du nouveau réseau d'AEP.	M	Mettre en place une AT pendant et après la mise en œuvre du projet pour accompagner la STE dans l'opérationnalisation de sa réforme et la gestion du nouveau système.
Pratique des gouvernances locales en matière de gestion foncière.	F	Eviter au maximum la relocalisation des populations durant la conception; le cas échéant inclure un plan d'action détaillé de réinstallation des populations affectées par le projet (PAP), organiser des concertations avec les PAP durant la réinstallation.
Difficulté d'absorption du volume des travaux par les entreprises locales.	M	Faciliter la participation des entreprises locales en découpant en plusieurs lots les travaux; mise en place d'une ATMO.
Capacité de gestion du projet par les parties prenantes.	F	Définir clairement le rôle/responsabilités de tous les acteurs. Déléguer la maîtrise d'ouvrage à une AT, mettre en place une cellule de coordination.
Exclusion des femmes dans la mise en œuvre du projet.	M	Soutenir l'intégration du Ministère de la Femme dans le comité de pilotage; Exiger un quota de femmes dans les comités de gestion et durant la formation des cadres de la STE;
Hypothèses		
Stabilité politique, implication effective de l'Etat dans la mise en œuvre (soutien aux réformes institutionnelles), opérationnalisation de la réforme de la STE, bonne prestation des assistances techniques et des entreprises, bonne gestion et coordination par la cellule de coordination.		

3 ENSEIGNEMENTS TIRES

3.1 Enseignements tirés

Ce projet capitalise une large expérience construite sur une série importante d'intervention de l'UE remontant au 6^e FED, en synergie et en approche cohérente avec les autres bailleurs de

⁹ EIES: analyse d'impact environnemental et social.

¹⁰ IEC: Information Education Communication pour sensibiliser la population aux risques liés à l'utilisation aux forages privés et aux bienfaits de consommer l'eau potable du réseau de la STE.

fonds (France, Allemagne, Nations unies, banque africaine de développement). Une forte activité institutionnelle durant ces périodes a mené à l'adoption d'un code de l'eau en 1999, puis du schéma directeur de l'eau et de l'assainissement (SDEA) en 2003, et finalement du schéma directeur d'alimentation en eau potable de N'Djamena (SDAEP) en 2007, actualisé en 2013. En outre un financement de l'UE a permis l'élaboration en 2016 du plan directeur d'Investissement (PIR 2015-2030) dans le secteur eau et assainissement de 23 régions du pays et en 2017, la rédaction des TdRs pour la mise à jour du SDEA.

Ce projet prend étroitement en compte les recommandations validées issues de: (a) l'évaluation finale du 8^e FED, de l'évaluation à mi-parcours du 9^e FED, et de l'évaluation à mi-parcours du 10^e FED, (b) les rapports de monitoring ou d'évaluation des projets appuyés par d'autres bailleurs (France - Nations Unies: «Appui à la mise en œuvre du SDEA» et «Gouvernance de l'eau et développement local»). Ces recommandations sont organisées autour des priorités suivantes:

- La conformité aux grandes lignes dressées par le SDEA.
- La coordination des financements (UE, France, Allemagne, Programme des Nations unies pour le développement PNUD, BAD) est fondamentale et devrait s'étendre à ceux du Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF).
- L'amélioration de l'accès à l'eau potable en milieu urbain et semi urbain.
- Le renforcement des compétences de l'administration centrale par un appui technique, logistique et matériel.

La plupart des PTF du secteur sont engagés dans la promotion de l'égalité du genre mais leurs interventions évoluent de façon dispersées et peu coordonnées, en dehors du « Groupe thématique genre et droits humains » du système des Nations unies, coordonné par le FNUAP et qui souffre de la non-représentativité de tous les PTF.

3.2 Complémentarité, synergie et coordination des donateurs

Le présent projet est complémentaire aux projets financés par les PTF dans le secteur eau potable et assainissement des centres urbains du Tchad. Particulièrement à N'Djamena, l'AFD qui est l'un des bailleurs de la présente action et probable gestionnaire de la contribution de l'UE, met en œuvre plusieurs projets de développement dans le secteur. A titre d'exemple, nous avons:

- Projet «Santé urbaine à N'Djamena» d'un montant estimatif de 10 000 000 EUR pour l'amélioration des conditions de santé dans les quartiers défavorisés de N'Djamena.
- Projet Initiative OMD 10^e FED: eau potable et assainissement, volet 1 mis en œuvre par en Délégation de Fonds de l'Union européenne et qui consiste à réaliser le réseau de drainage pluvial des quartiers Est de la ville de N'Djamena et à une petite extension du réseau d'eau potable de la STE pour 25 nouveaux points d'eau publics.
- Projet «Canal des jardiniers» qui consiste en un reprofilage du canal et des infrastructures de base et marchandes tout au long du canal du 5^e arrondissement de N'Djamena.

En ligne avec les recommandations sur l'efficacité de l'aide et la déclaration de Paris, une approche commune des bailleurs de fonds du secteur de l'eau potable existe depuis près de dix ans. L'Union européenne est depuis quelques années le chef de file de la coordination des partenaires techniques et financiers (CPTF) du secteur eau et assainissement au Tchad et l'AFD en assure le secrétariat. Cette CPTF tient des réunions trimestrielles pour échanger sur les projets respectives des partenaires et engage régulièrement des rencontres/échanges avec le ministère de l'eau et de l'assainissement.

3.3 Questions transversales

1. Egalité des genres

Cette action est une excellente opportunité d'appuyer la mise en œuvre de la politique nationale genre dont le gouvernement tchadien s'est doté en 2011 et l'a adoptée en septembre 2017. De plus, ce projet aura un impact très fort sur le quotidien des femmes et des jeunes filles, premières pourvoyeuses d'eau pour les besoins familiaux. Les branchements individuels au réseau de la STE et les bornes fontaines à proximité permettront aux femmes et aux jeunes filles d'obtenir un gain de temps et de maintenir un environnement familial sain.

L'action proposée doit favoriser l'égalité entre les hommes et les femmes par la promotion de l'accès égal et équitable aux services sociaux de base dont les points d'eau publics et privées, l'accès aux sphères de décision en intégrant les femmes dans les comités de gestion du service public de l'eau et en prenant en compte leurs préférences dans le choix des emplacements des points d'eau publics ainsi qu'en assurant un quota de participation de 30% des femmes aux programmes de renforcement des cadres de la STE. Des indicateurs sexo-spécifiques seront aussi insérés dans le cadre logique pour apprécier l'amélioration de la situation des femmes.

2. Hygiène et santé des populations vulnérables

L'accès à une eau de qualité permettra de réduire très fortement les maladies d'origine hydrique. Les impacts positifs de ce projet eau potable seront renforcés dans les quartiers Est et les quartiers du centre de N'Djamena par deux projets actuellement mis en œuvre par l'agence française de développement (AFD). Ces deux projets, «initiative OMD volet 1» et «Canal des jardiniers», consistent en la construction d'un réseau de drainage pluvial.

3. Durabilité environnementale

La mise en place d'un système de production et de distribution d'eau répondant aux normes internationales sera favorable à la non-prolifération des forages privés présentant un risque de contamination des eaux souterraines. Particulièrement les tuyaux en amiante-ciment (30% du réseau actuel) feront l'objet d'une analyse attentive. Des mesures seront préconisées dans le plan EIES/PGES et les spécifications techniques des DAO pour le retrait et l'élimination de ces tuyaux s'il s'avère nécessaire.

4. Développement économique

La mise en place d'un réseau de distribution d'eau et l'amélioration des conditions d'hygiène seront favorables au développement économique des quartiers de N'Djamena. La gestion future de l'eau par les fermiers gestionnaires de châteaux d'eau, les revendeurs d'eau, l'association des usagers de l'eau, et des groupes de femmes impliqués pourraient stimuler la croissance économique dans la zone péri-urbaine de la ville de N'Djamena. Les travaux d'infrastructures qui seront réalisés pourront impulser les entreprises locales. L'accroissement du volume d'eau produit et distribué, l'amélioration de la gestion de l'eau impacteront positivement la santé financière du secteur.

5. Adaptation au changement climatique

La disponibilité en eau de qualité améliore la résilience de la population face aux changements climatiques. Une exploitation de façon responsable des ressources en eau disponibles dans la ville de N'Djamena, rendue possible par l'utilisation des moyens adaptés et respectueuses de l'environnement, contribuera à la préservation des ressources naturelles et à un développement durable.

4 DESCRIPTION DE L'ACTION

4.1 Objectifs/résultats

Ce programme s'inscrit dans le Programme des Nations unies de développement durable à l'horizon 2030. Il contribue à atteindre progressivement les objectifs 3, 5 et 6 des ODD, à savoir bonne santé et bien-être, égalité entre les sexes, eau potable et assainissement. Cela n'implique pas d'engagement de la part de la République du Tchad qui bénéficie de ce programme.

L'**objectif global** du projet est d'améliorer l'accès à l'eau potable dans la zone urbaine et péri-urbaine de la ville de N'Djamena.

Les **objectifs spécifiques** de l'action sont:

1. Accroître le taux de couverture du réseau d'eau potable de la ville de N'Djamena de 30% actuellement à au moins 45% entre 2019 et 2021. Cette action pourrait constituer la première tranche d'un projet plus grand qui envisagerait d'accroître ce taux de 45% à au moins 65% entre 2021 et 2025, pour finalement atteindre les ODD par une couverture d'au moins 80% en 2030.
2. Renforcer les capacités de la STE et assurer la mise en place des nouvelles structures de gestion des points d'eau publics dans les quartiers péri-urbains de N'Djamena tenant compte de l'égalité entre les femmes et les hommes pour assurer une gestion technique et financière efficace du nouveau système.

Les **produits** visés sont:

- Le système existant d'adduction d'eau potable de la ville de N'Djamena est optimisé grâce à la réhabilitation, la mise à niveau, le renforcement et la densification des infrastructures.
- Le réseau d'adduction d'eau potable de la ville de N'Djamena est étendu aux quartiers urbains et péri-urbains, non desservis initialement par la STE à travers des nouveaux travaux.
- Le système est bien exploité, grâce au programme complet de restructuration et de renforcement des capacités de la STE qui est opérationnel, ainsi que par la mise en place des nouvelles structures de gestion des points d'eau publics dans les quartiers péri-urbains qui impliquent une participation active des femmes (Association des Usagers de l'Eau, fermiers gestionnaire de points d'eau publics).

4.2 Principales activités

Composante 1: Augmentation de la couverture du réseau d'adduction en eau potable de la ville de N'Djamena.

Produit 1.1: le système d'adduction en eau potable de la ville de N'Djamena est optimisé grâce à la réhabilitation, la mise à niveau, et la densification des infrastructures.

Activité 1.1.1: Réhabilitation, mise à niveau des forages existants et/ou réalisation de nouveau(x) forage(s).

Activité 1.1.2: Réhabilitation de(s) réservoir(s) existants et réalisation de(s) nouveau(x) réservoirs(s).

Activité 1.1.3: Réhabilitation et densification du réseau de distribution.

Activité 1.1.4: Réhabilitation des compteurs existants et installation des nouveaux compteurs.

Produit 1.2: Le système d'adduction en eau potable de la ville de N'Djamena est étendu aux quartiers urbains et péri-urbains non desservis initialement par le réseau de la STE.

Activité 1.2.1: Réalisation de(s) forage(s) et de(s) réservoir(s) d'extension.

Activité 1.2.2: Extension du réseau de distribution.

Activité 1.2.3: Réalisation de branchements privés et des points d'eau publics.

Activité 1.1.4: Installation énergétique additionnelle pour l'ensemble du nouveau système, y compris l'utilisation éventuelle de l'énergie solaire.

Composante 2: Renforcement des capacités des acteurs et amélioration de la performance du secteur de l'eau potable à N'Djamena.

Produit 2.1: Le système est bien exploité grâce à l'opérationnalisation du programme complet de restructuration et de renforcement des capacités de la STE, ainsi que la mise en place et la capacitation des nouvelles structures de gestion des points d'eau publics dans les quartiers péri-urbains qui impliquent une participation des femmes (revendeurs d'eau, fermiers gestionnaires de l'eau, etc.).

Activité 2.1.1: Appui et opérationnalisation de la réforme en cours de la STE (révision tarifaire accompagné des mesures relatives au non-paiement des factures d'eau; restructuration interne de la STE; création d'une structure autonome et financièrement viable).

Activité 2.1.2: Formation des cadres de la STE, avec un quota de participation de 30% de femmes au renforcement des capacités.

Activité 2.1.3: Optimisation du suivi des comptages et des recouvrements des factures.

Activité 2.1.4: Mise en place et/ou appui à la structuration des nouvelles structures dans les quartiers péri-urbains, intégrant 30% au moins de femmes formés dans les comités de gestion.

Activité 2.1.5: Mise en place d'une assistance technique moyenne terme en phase de démarrage de l'exploitation du nouveau système d'AEP de la ville de N'Djamena (appui post projet), qui comprenne des compétences en matière d'égalité de genre.

4.3 Logique d'intervention

Le projet s'articule autour de deux composantes telles que décrites à la section 4.2. Sous chaque composante sera développé un nombre d'activités qui concourront à l'atteinte des objectifs du projet, y compris celles qui œuvrent pour l'égalité hommes-femmes.

Dans le cadre de la composante 1, les interventions seront menées au niveau de la capacitation technique et physique du système existant et de l'extension. Tout d'abord, celles-ci consisteront en la réhabilitation/réalisation des forages et des réservoirs pour renforcer la capacité de production et de stockage du système, au renforcement du réseau de distribution y compris le remplacement des conduites en mauvaise état et des compteurs défectueux. Une attention particulière sera accordée aux conduites en amiante-ciment qui présentent les plus forts taux de casse sur le réseau. Si le remplacement des conduites en amiante-ciment s'avère nécessaire, le cabinet Merlin préconisera des mesures dans l'EIES/PGES et des spécifications techniques dans les DAO pour leur retrait et leur élimination. Ensuite, dans les quartiers non desservis actuellement par la STE, les interventions consisteront en la réalisation des nouveaux forages et réservoirs et d'un réseau de distribution en PEHD, y compris des nouveaux branchements d'eau privées et publics. Ces interventions permettront l'accroissement du taux d'accès à l'eau potable de la ville de N'Djamena de 30% à au moins 45% à l'horizon 2021.

Compte tenu des résultats actuels d'exploitation déficitaires de la STE, la composante 2 renforcera la capacité financière et de gestion du service public de l'eau grâce au soutien de la

réforme en cours de la Société tchadienne des eaux, à la formation de ses cadres, à l'optimisation des recouvrements des factures, à la mise en place des nouvelles structures de gestion des points d'eau publics dans les quartiers péri-urbains et d'une AT moyen terme pour appuyer le démarrage de l'exploitation du nouveau système. Ces interventions assureront un renforcement des capacités de la STE et des nouvelles structures dans la gestion technique et financière.

De plus, l'implication du secteur privé (entreprises de travaux, fermiers gestionnaires des points d'eau publics...) et de la société civile durant la mise en œuvre du projet, puis lors de son exploitation stimulera les entreprises locales et aura potentiellement un impact sur l'emploi et les conditions de travail. Enfin, l'augmentation de l'accès à l'eau potable et l'investissement dans les infrastructures hydrauliques apporteront une réponse aux troubles sociaux dus à la mauvaise qualité des services et au manque d'emplois à Ndjamena.

L'accès à l'eau potable est lié fortement aux questions transversales en particulier celle du genre. Des actions précises, telles que la consultation des femmes sur les choix des emplacements des points d'eau, la représentation des femmes dans les organes de gestion du nouveau système, y compris dans les postes de direction à moyen terme de la STE, permettront d'œuvrer en faveur de l'égalité hommes-femmes.

5 MISE EN ŒUVRE

5.1 Convention de financement

Pour mettre en œuvre la présente action, il est envisagé de conclure une convention de financement avec le pays partenaire, telle que prévu à l'article 17 de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-UE.

5.2 Période indicative de mise en œuvre

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, au cours de laquelle les activités décrites à la section 4.2. seront menées et les contrats et accords correspondants seront mis en œuvre, est de **60** mois à compter de la date d'entrée en vigueur de la convention de financement.

La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision et les contrats et accords concernés; les modifications apportées à la présente décision constituent des modifications non substantielles au sens de l'article 9, paragraphe 4 du règlement (UE) n° 322/2015.

5.3 Mise en œuvre de la composante relative à l'appui budgétaire

S.O.

5.4 Modalités de mise en œuvre pour une action en modalité projet

Tant en gestion indirecte qu'en gestion directe, la Commission et le ou les partenaires en gestion indirecte veilleront au respect des règles et procédures appropriées de l'UE pour l'octroi de financements à des tiers, y compris les procédures de recours, le cas échéant, et à la conformité de l'action aux mesures restrictives¹¹ affectant les pays de mise en œuvre concernés.

¹¹ Les mesures restrictives de l'UE prévoient l'interruption ou la réduction, en tout ou en partie, des relations économiques et financières avec un ou plusieurs pays tiers, entités non étatiques, personnes physiques

5.4.1 Gestion indirecte avec une agence d'un État membre de l'UE

La présente action peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec l'agence française de développement (AFD) conformément à l'article 58, paragraphe 1, point c), du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 FED applicable en vertu de l'article 17 du règlement (UE) n° 323/2015. La mise en œuvre de cette action visera la réhabilitation et l'extension du système d'adduction en eau potable de la ville de N'Djamena.

La modalité de mise en œuvre se justifie car l'AFD est en mesure de fournir une structure de gestion efficace, apte à gérer des contributions de différentes origines. L'AFD intervient depuis plus de 20 ans dans les quartiers périphériques de la ville de N'Djamena. Elle a mis en place un dispositif combinant les interventions de la Société Tchadienne de l'Eau, de la Mairie et du Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Habitat.

L'AFD réalisera les tâches d'exécution budgétaire suivantes: agir en tant que pouvoir adjudicateur pour conclure, suivre et gérer des contrats, lancer des appels d'offres, effectuer des paiements et recouvrer les montants dus.

En cas d'échec des négociations avec l'entité en charge susmentionnée, cette partie de la présente action peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec la République du Tchad conformément à l'article 58, paragraphe 1, point c), du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 applicable en vertu de l'article 17 du règlement (UE) n° 323/2015 conformément aux modalités suivantes. Ce choix de l'entité de remplacement se justifie car la République du Tchad est un partenaire traditionnelle de mise en œuvre des projets FED.

Le pays partenaire agit en tant que pouvoir adjudicateur dans le cadre des procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions. La Commission procède à un contrôle ex ante de toutes les procédures de passation de marchés sauf lorsque des devis-programmes sont concernés, en vertu desquels la Commission exerce un contrôle ex ante pour les marchés dont le montant est supérieur à 100 000 EUR (ou inférieur, en fonction de l'évaluation des risques) et peut exercer un contrôle ex post pour les marchés dont le montant est inférieur à ce montant. La Commission procède à un contrôle ex ante des procédures d'octroi des subventions pour tous les contrats de subvention.

5.5 Champ d'application de l'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions

L'éligibilité géographique au regard du lieu d'établissement pour la participation aux procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions et au regard de l'origine des fournitures achetées, telle qu'elle est établie dans l'acte de base et énoncée dans les documents contractuels pertinents, est applicable.

L'ordonnateur compétent de la Commission peut étendre l'éligibilité géographique conformément à l'article 22, paragraphe 1, point b), de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-UE en cas d'urgence ou d'indisponibilité de produits et services sur les marchés des pays concernés ou dans d'autres cas dûment justifiés si l'application des règles d'éligibilité risque de rendre la réalisation de la présente action impossible ou excessivement difficile.

ou morales et groupes. Elles sont publiées sur internet à l'adresse suivante http://eeas.europa.eu/archives/docs/cfsp/sanctions/docs/mesures_en.pdf

5.6 Budget indicatif

Ventilation du budget	Contribution de l'UE (montant en EUR)	Contribution indicative de tiers (EUR) (AFD et RVO)
5.4.1 - Gestion indirecte avec l'AFD	15 000 000	45 000 000*
Composante 1: Augmentation de la couverture du réseau d'adduction d'eau potable de N'Djamena (montant indicatif).	11 000 000	39 000 000
Composante 2: Renforcement des capacités des acteurs et amélioration de la performance du secteur de l'eau potable à N'Djamena (montant indicatif).	4 000 000	5 400 000
5.9 Evaluations & 5.10 audit	0	300 000
5.11 Communication et visibilité	0	300 000
TOTAUX	15 000 000	45 000 000

* dont 15 000 000 € de l'AFD et 30 000 000 € de RVO.nl

5.7 Structure organisationnelle et responsabilités

Pour la mise en œuvre du projet, un comité de pilotage général constitué à titre indicatif de l'Ordonnateur National du FED en République du Tchad ou de ses représentants, du Ministre de l'Eau et de l'Assainissement ou de ses représentants, de l'Ambassadeur de l'Union européenne au Tchad ou ses représentants, des représentants des Pays Bas et des représentants de l'AFD impliqués dans la mise en œuvre des différentes composantes du projet sera créé. Il sera en charge du pilotage global du programme (supervision, cohérence et orientations globales). Il se réunira si possible une fois par an.

Des comités techniques de suivi opérationnel (CSO) pourront être créés pour assurer le suivi de la mise en œuvre des différentes composantes du projet. Les comités techniques seront constitués à titre indicatif de la cellule de coordination du projet, de l'assistance technique à maîtrise d'ouvrage, des représentants du Ministère de l'Eau et de l'Assainissement, des représentants de l'Ordonnateur National, des représentants de l'Union européenne, des représentants des Pays Bas et des représentants de l'AFD. Les comités techniques auront lieu à fréquence trimestrielle et rapporteront dans ce cas au comité de pilotage général au moins une fois par an.

Pour chaque composante du projet, des ateliers, réunions ou forums, comprenant un quota de participation des femmes visant une appropriation maximale des acteurs impliqués, nationaux ou internationaux, publics ou privés, pourront être organisés.

Le suivi externe peut être assuré au travers d'une mission de monitoring orienté vers les résultats (Results Oriented Monitoring, ROM) réalisé par des consultants indépendants recrutés directement par la Commission, qui en principe, ce suivi débute à compter du sixième mois de mise en œuvre et prend fin au plus tard six mois avant la fin de la phase de mise en œuvre opérationnelle.

5.8 Suivi des résultats et rapports

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire de mise en œuvre. À cette fin, le partenaire de mise en œuvre doit établir un système de suivi interne, technique et financier permanent pour l'action et élaborer régulièrement des rapports d'avancement (au moins une fois par an) et des rapports finaux. Chaque rapport rendra compte avec précision de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements mis en place, ainsi que des résultats obtenus (réalisations et effets directs), mesurés par rapport aux indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique. Le rapport sera présenté de manière à permettre le suivi des moyens envisagés et employés et des modalités budgétaires de l'action. Le rapport final, narratif et financier, couvrira toute la période de mise en œuvre de l'action.

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

5.9 Évaluation

Eu égard à l'importance de l'action, il sera procédé à des évaluations de la présente action ou ses composantes par l'intermédiaire de consultants indépendants au travers d'une mission commune commandées par l'intermédiaire d'un partenaire de mise en œuvre, y compris pour les aspects d'égalité femmes-hommes.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. Le partenaire de mise en œuvre et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

À titre indicatif, il sera conclu deux marchés de services d'évaluation. Les partenaires du projet devront convenir d'un protocole d'accord pour les évaluations afin de garantir la cohérence voulue.

5.10 Audit

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits techniques, y compris pour les aspects d'égalité femmes-hommes et/ou financiers indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions, y compris pour les aspects d'égalité femmes-hommes.

À titre indicatif, il sera conclu un marché de services d'audit. Les partenaires du projet devront convenir d'un protocole d'accord pour l'audit afin de garantir la cohérence voulue.

5.11 Communication et visibilité

La communication et la visibilité de l'UE constituent des obligations légales pour toutes les actions extérieures financées par l'UE.

Pour la présente action, il y a lieu de prévoir des mesures de communication et de visibilité qui seront établies, au début de la mise en œuvre, sur la base d'un plan d'action spécifique dans ce domaine, conjointes entre les bailleurs et financées sur le budget indiqué à la section 5.6 ci-dessus.

En ce qui concerne les obligations légales en matière de communication et de visibilité, les mesures seront mises en œuvre par la Commission, le pays partenaire, les contractants, les bénéficiaires de subvention et/ou les entités en charge. Des obligations contractuelles adaptées seront respectivement prévues dans la convention de financement, les marchés, les contrats de subvention et les conventions de délégation.

Le plan de communication et de visibilité de l'action ainsi que les obligations contractuelles adaptées seront établis sur la base du nouveau manuel de communication intitulé "nouvelles lignes directives de communication et visibilité pour les actions extérieures financées par l'Union européenne".

Les partenaires du projet devront convenir d'un protocole d'accord pour la communication et visibilité afin de garantir la cohérence voulue.

6. CONDITIONS PREALABLES

S.O

ANNEXE – MATRICE INDICATIVE DU CADRE LOGIQUE

Les activités, les produits escomptés et l'ensemble des indicateurs, avec leurs cibles et leurs valeurs de référence qui figurent dans la matrice du cadre logique sont fournis à titre indicatif et peuvent être mis à jour au cours de la mise en œuvre de l'action sans nécessiter la modification de la décision de financement. Quand il n'est pas possible de déterminer les produits d'une action durant la phase de formulation, des effets intermédiaires devraient être présentés et les produits définis au démarrage du programme et de ses composantes. La matrice indicative du cadre logique évoluera au cours de la durée de vie de l'action : des lignes supplémentaires seront insérées pour énumérer les activités, de même que des colonnes supplémentaires pour les objectifs intermédiaires (étapes) pour les indicateurs de produits et d'effets, s'il y a lieu, et pour suivre et rendre compte des résultats obtenus. Notez aussi que les indicateurs devraient être désagrégés par sexe quand il y a lieu.

	Chaîne des résultats	Indicateurs	Valeurs de référence (y compris année de référence)	Cibles (y compris année de référence)	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Objectif global:	OG) Améliorer l'accès à l'eau potable dans la zone urbaine et péri-urbaine de la ville de N'Djamena.	<ul style="list-style-type: none"> Taux d'accès de la population de N'Djamena au système d'adduction en eau potable. Prévalence de la diarrhée chez les enfants de moins de 5 ans à N'Djamena (données ventilées par sexe). 	<p>30% en 2017 (taux à confirmer par les études de faisabilité du Cabinet Merlin financé par l'agence RVO.nL des Pays-Bas).</p> <p>27.6 % en 2015</p>	<p>au moins 45% en 2021 ventilé par sexe (taux à confirmer par les études de faisabilité du Cabinet Merlin Nov. 2017 à Oct. 2018, financé par l'agence RVO.nL des Pays-Bas).</p> <p>20% en 2022</p>	<p>Rapport des études développement de l'action.</p> <p>Enquêtes annuelles et ponctuelles sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la SISAAP.</p> <p>Statistiques nationales du Ministère de la Santé.</p> <p>Rapport OMS.</p> <p>Rapport National sur le suivi et évaluation du PND 2017-2021.</p> <p>Rapport National sur la mise en œuvre de la Politique National Genre.</p> <p>Etude démographique et de santé au Tchad (EDS-MICS).</p>	<p>Stabilité et volonté politique de mettre en œuvre les stratégies de développement.</p> <p>Volonté politique de mettre en œuvre la Politique Nationale Genre (PNG).</p> <p>Concrétisation de l'engagement du gouvernement à lutter contre la malnutrition et l'insécurité alimentaire.</p>

<p style="text-align: center;">Objectif(s) spécifique(s):</p>	<p>OS1) Accroître le taux de couverture du réseau d'eau potable de la ville de N'Djamena de 30% à au moins 45% entre 2019 et 2021.</p> <p>OS2) Renforcer les capacités de la STE et assurer la mise en place des nouvelles structures de gestion des points d'eau publics dans les quartiers péri-urbains de N'Djamena tenant compte de l'égalité 'entre les femmes et les hommes pour assurer une gestion technique et financière efficace du nouveau système.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Part de la ville couverte par le système d'adduction en eau potable de la STE (km²/km²). • Capacité de production du système (m³/jr). • Nombre de bénéficiaires d'actions d'adaptation au changement climatique. • Efficience du réseau (%) • Heures par jour moyenne consacrées à la corvée de l'eau (ventilées par sexe). • Nombre de consultations (par quartier) des OSC et des femmes pour concertation avec les bénéficiaires sur le projet. <ul style="list-style-type: none"> • Etat de la réforme de la STE (opérationnelle ou non). • Résultat comptable d'exploitation annuelle de la STE • Résultat comptable annuel des nouvelles structures mises en place et fonctionnelles. • Intégration des femmes dans les nouvelles structures (%). 	<p>30% en 2017 (taux à confirmer par les études de faisabilité du Cabinet Merlin financé par l'agence RVO.nL des Pays-Bas).</p> <p>Résultat d'exploitation de la STE déficitaire en 2017 (résultat à confirmer par les études de faisabilité du Cabinet Merlin financé par l'agence RVO.nL des Pays-Bas)</p>	<p>Au moins 45% en 2021 ventilé par sexe (taux à confirmer par les études de faisabilité du Cabinet Merlin Nov. 2017 à Oct. 2018, financé par l'agence RVO.nL des Pays-Bas).</p> <p>Résultat d'exploitation excédentaire de la STE en 2022.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Schéma Directeur de l'Eau potable à N'Djamena mis à jour. - Résultat d'exploitation annuelle de la STE. - Base de données SITEAU - Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable de la ville de N'Djamena. - Rapports des études de faisabilité. - Rapport des résultats d'exploitation de la STE. - Rapport d'audit de gestion des Associations des Usagers de l'Eau, Cellule de Conseil et d'Appui à la Gestion ou exploitants locaux. - Rapports périodiques de la maîtrise d'œuvre déléguée. - Rapports périodiques de l'assistant technique. - Comptes rendus des comités de suivi et de pilotage. - Rapports d'évaluation à mi-parcours et finale. - Statistiques nationales du Ministère de la Santé. - Monitoring et évaluation. - Base de Données Urbaines. - Mairie/STE/MEA. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mobilisation à temps du financement des différents bailleurs (RVO.nl, UE et AFD). ▪ Efficience de l'aide financière du projet. ▪ Volonté du Ministère de l'Eau et de l'Assainissement de mettre en œuvre la réforme de la STE. ▪ Syntonie et bonne compréhension du projet entre toutes les parties prenantes ▪ Disponibilité d'un personnel compétent de l'Administration et des prestataires.
--	---	---	--	---	---	---

Produits	<p>1.1) Le système d'adduction de la ville de N'Djamena est optimisé grâce à la réhabilitation, la mise à niveau, et la densification des infrastructures.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre et débit (m³/h) de forage(s) réhabilité(s) et/ou réalisé(s). • Nombre(s) et volume (m³) de(s) réservoir(s) réhabilité(s) et réalisé(s). • Taux de réhabilitation et de densification du réseau. 	<p>En 2017 (Valeur de référence du SDAEP à confirmer par les études du Cabinet Merlin de Nov. 2017 à Oct. 2017).</p>	<p>Valeur cible en 2021 à définir par les études en cours du Cabinet Merlin Nov. 2017 à Oct. 2018.</p>	<p>Mêmes sources et moyen de vérification que les objectifs spécifiques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence des entreprises des travaux et d'équipements capables de réaliser efficacement les travaux prévus. ▪ ▪ Disponibilité suffisante de la ressource en eau. ▪ Syntonie et bonne compréhension entre toutes les parties prenantes particulièrement l'ON et MEA. ▪ Bonne prestation du service de l'assistance technique et de la cellule d'appui. ▪ Coordination et participation de toutes les partenaires techniques et financiers. ▪ Opérationnalisation de la
	<p>1.2) Le système d'adduction en eau potable de la ville de N'Djamena est étendu aux quartiers urbains et péri-urbains non desservis initialement par le réseau de la STE.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre et débit (m³/h) de nouveau(x) forage(s) réalisé(s). • Nombre et volume (m³) de nouveaux réservoir(s) réalisé(s). • Taux d'extension du réseau de distribution. • Nombre de nouveaux branchements privés et publics. • Taux de compteurs en bon état (%) • Nombre de kilowatt (kW) additionnelle pour le besoin énergétique. • Nombre de kW provenant d'une installation solaire alimentant le nouveau système. 	<p>0 forages réalisés en 2017.</p> <p>0 réservoir(s) d'eau réalisé(s) en 2017.</p> <p>0% d'extension du réseau actuel.</p> <p>0 nouveaux branchements privés et borne-fontaine</p> <p>0% de nouveaux compteurs installés</p> <p>0 kW additionnelle</p> <p>0 kW d'énergie solaire</p>	<p>Valeur cible en 2021 à définir par les études en cours du Cabinet Merlin de Nov. 2017 à Oct. 2018.</p>	<p>Mêmes sources et moyen de vérification que les</p>	<p>Mêmes sources et moyen de vérification que les</p>

	<p>2.1) Le système est bien exploité grâce à l'opérationnalisation du programme complet de restructuration et de renforcement des capacités de la STE, ainsi que par la mise en place des nouvelles structures de gestion.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Opérationnalisation de la réforme de la STE (révision tarifaire, restructuration de la STE, création d'une structure autonome et financièrement viable). • Nombre des cadres de la STE formés dont % des femmes formé et % de femmes promu à un poste. • Taux de recouvrements des factures. • Nombre des nouvelles structures Taux de femmes dans les nouvelles structures (dont % des femmes présidentes). • Mise en place de l'AT moyen terme post exploitation du système. 	<ul style="list-style-type: none"> - Reforme non opérationnelle - Pas de cadres formés dont 0% des femmes. - Pas de structures de gestion autres que la STE. - Pas d'AT moyen terme post exploitation du nouveau réseau. 	<ul style="list-style-type: none"> - Reforme opérationnelle en 2022 (nouvelle grille tarifaire, STE autonome et financièrement viable). - Cadres formés et nouvelles structures créées (nombre cible à définir par les études) - AT post exploitation en cours de mise œuvre en 2022. 	<p>objectifs spécifiques.</p>	<p>réforme de la STE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réceptivité et implication du projet par la STE dans le contexte de réforme institutionnel. ▪ Volonté de la population et du gouvernement de payer le service de l'eau ▪ Bonne compréhension du projet par la population affectée dans la phase de travaux.
--	--	--	--	--	-------------------------------	--